



École Pratique
des Hautes Études

PSL 



École
nationale
des
chartes

PSL 

Le Président de l'École Pratique des Hautes Études et la Directrice de l'École nationale des Chartes

Vu l'article 6, paragraphe 4 de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'article 1, paragraphe 1, du règlement intérieur de l'École doctorale (annexe 2 du règlement intérieur de l'École Pratique des Hautes Études) ;

Vu la convention d'accréditation conjointe de l'École doctorale 472 signée le 9 juillet 2019 et plus particulièrement son article 5 ;

Vu l'avis du Conseil de l'École doctorale 472 du 21 mars 2023 ;

Vu l'avis du Conseil scientifique de l'ENC du 9 juin 2023 ;

Vu l'avis du Conseil scientifique de l'EPHE du 16 juin 2023 ;

DECIDENT

Art. 1 - La nomination en qualité de directeur de l'École doctorale 472 de :

Monsieur Christopher CARCAILLET

Art. 2 - Le mandat de directeur de l'École doctorale 472 prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et court jusqu'à la fin de l'accréditation de l'ED pour le contrat 2019-2025 et pour la durée de la prochaine accréditation de l'ED, soit jusqu'au 31 août 2025.

Fait à Paris, le ..0.4. JUIL. 2023 en 2 exemplaires originaux.

Pour l'ENC

Mme Michelle Bubenicek,
Directrice de l'ENC

Pour l'EPHE

M. Jean-Michel Verdier,
Président de l'EPHE